

Nombre de conseillers

En exercice : 25
Présents : 15
Votants : 21

ADMINISTRATIF

N°4015 et 4115 - Installation de nouveaux membres du conseil communautaire

Mme la Présidente informe le conseil communautaire de la démission de Mme MOUCHARD Alexandra et Romain MORLIXA en tant que délégués communautaires de la commune de Vignoux/Barangeon.

En application de l'article L.5211-1 du CGCT, le conseil municipal de Vignoux/Barangeon a fait appel aux candidats de même sexe, élus conseillers municipaux sur la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires : Mme Chantal Prévot et M Etienne Pernollet.

La Présidente installe dans ses nouvelles fonctions Mme Chantal Prévot et Etienne Pernollet au conseil communautaire des Villages de la Forêt.

N°4315 et 4415 - Plans de financement et fonds de concours pour des travaux de rénovation de 32 armoires de commandes de l'éclairage public (PLAN REVE) sur la commune de Vignoux sur Barangeon

Dans le cadre du plan REVE proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE), la Présidente propose le plan de financement suivant correspondant aux travaux de rénovation de 32 armoires de commandes de l'éclairage public communautaire sur la commune de Vignoux sur Barangeon.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux se décompose comme suit et pour ce faire, elle sollicite une participation de la commune concernée sous forme de fonds de concours :

	Coût HT des travaux	Pris en charge par le SDE (70%)	Reste à charge (30%)	Fonds de concours demandé (15%)	Reste à charge pour la CCVF (15%)
VIGNOUX – Rénovation des armoires de commande de l'éclairage public	56 331.64 €	39 432.15 €	16 899.49 €	8 449.74 €	8 449.75 €

N° 4515 et 4615 - Plan de financement et fonds de concours pour des travaux de rénovation des armoires de commande de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de Vignoux sur Barangeon (hors plan REVE)

Dans le cadre de travaux d'éclairage public proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE) hors plan Reve, la Présidente propose le plan de financement suivant correspondant aux travaux de rénovation des armoires de commande de l'éclairage public communautaire sur la commune de Vignoux sur Barangeon.

Et pour ce faire, elle sollicite une participation de la commune concernée sous forme de fonds de concours :

	Coût HT des travaux	Prise en charge du SDE (50%)	A charge pour la CC en HT	Fonds de concours demandé (25%)	Reste à charge pour la CCVF (25%)
Vignoux – armoires de commande	11 091.08 €	5 545.54 €	5 545.54 €	2 772.77 €	2 772.77 €

N°4715 et 4815 - Plan de financement pour des travaux de rénovation de l'éclairage public à « Beauregard » sur la commune de Saint Laurent (hors Plan Reve)

Dans le cadre de travaux d'éclairage public proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE), la Présidente propose le plan de financement suivant correspondant aux travaux de rénovation de l'éclairage public communautaire au lieu-dit Beauregard sur la commune de Saint Laurent Et pour ce faire, elle sollicite une participation de la commune concernée sous forme de fonds de concours :

	Coût HT des travaux	Prise en charge du SDE (50%)	A charge pour la CC en HT	Fonds de concours demandé (25%)	Reste à charge pour la CCVF (25%)
St Laurent Lieu-dit Beauregard	1 646 €	823 €	823 €	411.50 €	411.50 €

N°4915 et 5015 - Plan de financement pour des travaux de rénovation des armoires de commande de l'éclairage public (PLAN REVE) sur la commune de Saint Laurent - Rte d'Allogny et Chamoux d'en haut

Dans le cadre du plan REVE proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE), la Présidente propose l'estimatif suivant correspondant aux travaux de rénovation de l'éclairage public communautaire sur la commune de Saint Laurent.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux se décompose comme suit et pour ce faire, elle sollicite une participation de la commune concernée sous forme de fonds de concours :

	Coût HT des travaux	Pris en charge par le SDE (70%)	Reste à charge (30%)	Fonds de concours demandé (15%)	Reste à charge pour la CCVF (15%)
St LAURENT – Rte d'Allogny et Chamoux d'en Haut	4 290.36 €	3 003.25 €	1 287.11 €	643.55 €	643.56 €

N°5115 - Contrat régional de solidarité territoriale 2015-2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes ;

La Présidente rappelle ce qu'est le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2015-2019.

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) est le nouveau dispositif de contractualisation de la Région Centre avec les Pays. Il a été créé en 2011 lors de la refonte de la politique d'aménagement régional et d'adoption du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).

Le SRADDT donne une vision de l'avenir de la Région Centre à travers trois priorités :

- une société de la connaissance porteuse d'emplois,
- des territoires attractifs organisés en réseau,
- une mobilité et une accessibilité favorisées.

Ce nouveau contrat d'une durée de 5 ans constitue l'outil de base indispensable des relations entre la CDC et le Pays Sancerre Sologne. Tout comme les anciens « Contrats Régionaux de Pays », il a pour objectif de flécher des enveloppes financières qui s'articulent autour de grand axe tels que le développement de l'économie qu'elle soit touristique, numérique, le développement et le maintien de la filière agricole, le maillage urbain et rural etc...

La Présidente propose donc d'être autorisée à signer ledit contrat ainsi que tout acte afférent à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'autoriser la Présidente à signer le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2015-2020 ainsi que tous les actes afférents à la présente délibération.

ENVIRONNEMENT

N° 5215 - Dénomination du budget Environnement

La Présidente explique au Conseil Communautaire que le service ordures ménagères a changé de nom et s'appelle désormais le service environnement. Elle propose que le budget associé soit désormais nommé budget environnement.

Le conseil après en avoir délibéré autorise la présidente à modifier cette dénomination sur tous les documents comptables.

N°5315 - Redevance spéciale 2015

La Présidente explique au Conseil Communautaire que les gérants du restaurant situé à Neuvy sur Barangeon "Les 2 Gros" ont demandé 2 collectes par semaine de leurs ordures ménagères à compter du 11 juin 2015.

- Avec deux passages de benne au Restaurant Les 2 Gros situé à Neuvy/B –
Le montant est de 700 €

Le conseil après en avoir délibéré autorise la présidente à mettre en place cette redevance spéciale proratisée pour cette année et à signer tous documents concernant cette décision.

TRANSPORT SCOLAIRE

N°5415 et 5515 - Conventions de mise à disposition de véhicules

La Présidente propose de signer deux conventions afin de mettre à disposition un véhicule pour les sorties du centre de loisirs à compter du 7 juillet 2015 entre la CCVF :

- la commune de Neuvy sur Barangeon,
- et la commune de Nançay.
-

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la Présidente à signer tous documents concernant cette convention.

Réhabilitation de la Maison de l'Eau à Neuvy sur Barangeon

Suite à la présentation du projet le 29 juin 2015 effectuée par l'architecte M Souesme et le scénographe M Meunier, les élus ont validé un nom de structure "le site de la Maison de l'Eau" qui se décline en 3 espaces : le Moulin de la biodiversité, l'étang de Monsieur Gentil et la Tourbière de la Guette.